Migration, main-d'œuvre et transferts de fonds

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

L'ampleur de la migration

Les vapeurs transportaient des personnes autant que des marchandises. À partir des années 1870, les navires venus d'Amoy, de Swatow, de Canton et de Hainan amenèrent un nombre toujours croissant de migrants chinois à Singapour, principal port d'entrée de la péninsule malaise et d'une grande partie des Indes néerlandaises. L'étude de Joyce Ee sur la migration chinoise dénombre 2 069 émigrants en 1838–1839 et 10 928 en 1849–1850. En 1890, le chiffre annuel avait atteint 95 400, avant de monter à 190 901 en 1895.[1] En 1912, quelque 250 000 Chinois débarquèrent à Singapour.[2]

La plupart de ces migrants ne restaient pas à Singapour. Ils transitaient par le port en route vers les mines d'étain de Perak et de Selangor, les plantations de Johor et de Sumatra et les villes de la région, et beaucoup rentraient en Chine après quelques années. Il en resta toutefois assez pour transformer la population de l'île. Le recensement de 1871 dénombrait 97 111 habitants à Singapour, dont 54 572 Chinois.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

En 1901, la population était passée à 228 555 habitants, dont 164 041 Chinois, et en 1931 elle atteignait 557 745 habitants, dont 418 640 Chinois, 65 014 Malais et 50 811 Indiens.

La société migrante était massivement masculine. Le recensement de 1901 comptait 130 367 hommes chinois pour seulement 33 674 femmes chinoises. À la fin des années 1890, environ 10 % seulement de la population chinoise étaient nés à Singapour.[3] Ce n'est que dans l'entre-deux-guerres qu'une communauté sédentaire, née sur place, se développa. La part des Chinois nés dans les Détroits (Straits-born) dans la population chinoise passa de 25 % en 1921 à 36 % en 1931.[4] Ce basculement démographique, joint à la restriction de l'immigration examinée plus loin, posa les fondements de la société sédentaire qui allait plus tard former le corps des citoyens de l'État indépendant.

Le système du billet à crédit et la traite des coolies

Peu de migrants pouvaient payer eux-mêmes leur passage. La plupart voyageaient à crédit. Dans le système du billet à crédit (credit-ticket system), un courtier ou un capitaine de navire avançait le prix du voyage et le récupérait auprès de l'employeur qui engageait le migrant à son arrivée, après quoi le migrant remboursait la dette par son travail. Le système était en lui-même une forme de financement, puisqu'il convertissait les salaires futurs d'un travailleur en une créance négociable. Il se prêtait aussi à de graves abus. Courtiers, tenanciers de logements et sociétés secrètes contrôlaient les migrants à leur arrivée, les trompaient sur les salaires et les conditions de travail et vendaient leurs contrats de travail au plus offrant. Beaucoup de nouveaux venus, appelés *sinkeh*, arrivaient sans rien connaître de la langue, du droit ou de leurs droits.

Le gouvernement colonial laissa longtemps ce commerce aux mains d'intérêts privés. Dans les années 1870, cependant, les abus étaient devenus un scandale public et les sociétés secrètes qui en profitaient une menace pour l'ordre. Le gouvernement créa en 1877 le Chinese Protectorate, chargé de toutes les questions concernant les résidents chinois des Établissements des Détroits, qui finit par compter des

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Protecteurs à Singapour, Penang et Malacca. Son premier chef fut William Pickering, premier fonctionnaire européen de Singapour à parler couramment le mandarin et le hokkien, nommé Protector of Chinese le 3 mai 1877.[5]

Le Protectorate obligea les agents recruteurs de coolies à s'enregistrer et affranchit le marché du travail de sa dépendance à l'égard des courtiers et des sociétés secrètes. Ses agents interrogeaient les migrants à leur arrivée, inspectaient les conditions des domestiques et retiraient les filles de moins de seize ans des maisons closes tenues par les sociétés.[6] Avec le temps, il supplanta les sociétés dans le règlement des différends au sein de la communauté chinoise. L'État colonial se mit ainsi à réglementer un marché du travail qui avait fonctionné pendant des décennies sans surveillance publique, forme précoce de la réglementation des pratiques de marché que la place financière applique aujourd'hui aux intermédiaires de toute nature.

La main-d'œuvre indienne et le Tamil Immigration Fund

Un second courant migratoire venait du sud de l'Inde. Les Indiens étaient devenus la deuxième communauté de Singapour dès 1860, même si les plantations de la péninsule absorbèrent l'essentiel de la main-d'œuvre indienne arrivée ensuite.[7] Avant 1907, les domaines recrutaient leurs travailleurs individuellement et à leurs propres frais, soit par l'intermédiaire d'Agency Houses de Negapatam, soit par des recruteurs agréés, les *kanganies*, souvent des contremaîtres renvoyés dans leurs propres villages. Les travailleurs recrutés coûtaient cher, et les employeurs qui avaient payé leur passage les perdaient souvent au profit de concurrents offrant des salaires plus élevés, une pratique appelée crimping (débauchage).

En 1907, les Établissements des Détroits adoptèrent la Tamil Immigration Fund Ordinance, qui créa un fonds et un comité de l'immigration (Immigration Committee) chargés de financer le recrutement de main-d'œuvre dans le sud de l'Inde. Les employeurs de main-d'œuvre indienne versaient des cotisations au fonds, qui payait le passage des travailleurs. En répartissant le coût du recrutement entre tous les employeurs, le fonds supprima l'incitation au débauchage et donna au gouvernement colonial la maîtrise du flux de main-d'œuvre indienne.[8] Le fonds fut

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

ensuite rebaptisé Indian Immigration Fund. Le système des *kangany* perdura jusqu'en 1938, date à laquelle le gouvernement de l'Inde interdit l'émigration de la main-d'œuvre non qualifiée.[9]

Le fonds était un mécanisme de financement mutualisé, créé par la loi pour un objectif commun des employeurs et administré sous surveillance publique. Ses détracteurs ont fait valoir qu'il servait bien mieux les employeurs que les travailleurs dont il payait le passage. En tant que technique, il préfigurait les fonds légaux que Singapour utiliserait plus tard à des fins sociales et économiques, du Central Provident Fund examiné au chapitre I de la partie D aux prélèvements qui financent la formation et l'emploi de travailleurs étrangers.

Les transferts de fonds : le commerce des *qiaopi*

Les migrants travaillaient pour faire vivre leur famille restée au pays. L'argent qu'ils renvoyaient constituait l'un des flux financiers les plus importants de la région. Les envois chinois voyageaient sous forme de *qiaopi*, une lettre et une somme d'argent envoyées ensemble, dans une seule enveloppe, par un Chinois d'outre-mer à sa famille. Des convoyeurs, les *shuike*, faisaient voile vers Singapour avec la mousson du nord-est en décembre et rentraient en Chine avec la mousson du sud-ouest en juin, chargés de lettres et d'espèces. Des maisons de transfert de fonds, les *qiaopiju*, reprirent ensuite cette activité et utilisèrent le système bancaire et la poste pour transférer les fonds. Les premiers frais de remise atteignaient 10 à 20 % de la somme envoyée et tombèrent à environ 3 % à mesure que la concurrence s'intensifiait.[10]

Ce commerce reposait sur la confiance au sein des réseaux de dialecte et de clan. Une maison de transfert de Singapour servait les migrants de districts précis du Fujian ou du Guangdong et travaillait avec des correspondants dans leurs villes d'origine, qui remettaient l'argent et recueillaient les réponses. La plupart des transferts étaient modestes : plus de 80 % étaient inférieurs à 300 yuans et, jusqu'en 1937, les banques et le service postal traitaient moins d'un cinquième de l'activité. Les autorités britanniques encadrèrent ce commerce en obligeant les maisons de transfert de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Singapour à faire timbrer leurs lettres et à les expédier par un bureau de poste auxiliaire chinois. Les documents de ce commerce ont été inscrits au registre Mémoire du monde de l'UNESCO en 2013.[11]

Les maisons de transfert comptèrent parmi les premières institutions financières créées par les Chinois de Singapour pour leurs propres besoins. Elles transféraient des fonds par-delà les frontières, convertissaient les monnaies et réglaient les soldes au moyen d'un réseau de correspondants. Plusieurs des banques chinoises fondées au début du XXe siècle, examinées au chapitre III de la présente partie, bâtirent leur activité sur le commerce des transferts de fonds. La même structure de transfert informel de valeurs fondée sur la confiance dans les réseaux communautaires subsiste aujourd'hui sous des formes qui préoccupent les régulateurs. Le chapitre III de la partie H examine les règles de lutte contre le blanchiment d'argent qui régissent désormais les activités de transfert de fonds et de paiement.

La migration comme infrastructure économique

La main-d'œuvre qui transitait par Singapour bâtit l'économie de l'étain et du caoutchouc de la Malaisie britannique, que le chapitre IV de la présente partie examine. Elle bâtit aussi le port lui-même. Des travailleurs chinois et indiens charbonnaient les navires, chargeaient les marchandises, construisaient les bassins et les remblaiements et travaillaient dans les entrepôts et les usines de transformation. Sans un apport continu de main-d'œuvre, les techniques de la vapeur et du télégraphe n'auraient guère servi.

Pour la place financière, la migration eut trois conséquences durables. Elle créa une population dotée de liens familiaux et commerciaux dans toute l'Asie, qui devint la base des réseaux régionaux examinés dans la partie I. Elle suscita une demande de services financiers, des transferts de fonds à l'épargne, parmi des personnes aux moyens modestes. Elle fit aussi de la régulation de la mobilité humaine une fonction centrale de l'État colonial, fonction que le Singapour indépendant a conservée dans sa gestion des talents étrangers et de la main-d'œuvre étrangère, examinée au chapitre IV de la partie J.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Notes

1. Joyce Ee, « Chinese Migration to Singapore, 1896–1941 », *Journal of Southeast Asian History*, vol. 2, n° 1, mars 1961, p. 33–51 (extrait, cambridge.org, consulté en novembre 2026) : 2 069 émigrants en 1838–1839 ; 10 928 en 1849–1850 ; « By 1890 the annual figure had risen to 95,400 » ; 190 901 en 1895. ↩
2. Library of Congress Country Studies, *Singapore*, « Colonial Singapore » (consulté en novembre 2026) : « Some 250,000 Chinese alone disembarked in Singapore in 1912 ». ↩
3. Wikipedia, « Demographics of Singapore » (consulté en novembre 2026), tableau historique des recensements : 1871, total 97 111 (Chinois 54 572, Malais 26 148, Indiens 11 610) ; 1901, total 228 555 (Chinois 164 041, Malais 36 080, Indiens 17 824) ; 1931, total 557 745 (Chinois 418 640, Malais 65 014, Indiens 50 811) ; Wikipedia, « Immigration to Singapore » (consulté en novembre 2026) : le recensement de 1901 comptait 130 367 hommes chinois et 33 674 femmes chinoises ; « by the late 1890s only around 10% of the Chinese population were native-born in Singapore ». ↩
4. Library of Congress Country Studies, *Singapore*, « Between the World Wars » (countrystudies.us/singapore/7.htm, consulté en novembre 2026) : les Straits-born « increased their share of Singapore's Chinese population from 25 percent in 1921 to 36 percent in 1931 ». ↩
5. Wikipedia, « William A. Pickering » (consulté en novembre 2026) : nommé « on 3 May 1877 » avec le titre de « Protector of Chinese » ; « the first European official in Singapore who could speak fluent Mandarin and Hokkien ». ↩
6. Wikipedia, « Chinese Protectorate » (consulté en novembre 2026) : « The institution was established in 1877 to handle all matters related to the Straits Settlements' Chinese residents », avec des protectorats à Singapour, Penang et Malacca, chacun dirigé par un Protector ; Wikipedia, « Chinese Protectorate » (consulté en novembre 2026) : les agents recruteurs de coolies devaient s'enregistrer auprès du Protectorate et le marché du travail fut affranchi de sa

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

dépendance à l'égard des courtiers et des sociétés secrètes ; inspection du service domestique ; filles de moins de 16 ans retirées des maisons closes tenues par les sociétés secrètes ; enregistrement des sociétés chinoises, y compris les kongsi. ↩

7. Wikipedia, « History of Singapore » (consulté en novembre 2026) : « By 1860, the Indians had become the second-largest ethnic group ». ↩
8. Pushpavalli A. Rengasamey et Sivachandralingam Sundara Raja, « The Role of and Development of the Tamil Immigration Fund in Malaya, 1907–1938 », *SARJANA*, vol. 27, n° 2, 2012, p. 38–49 (résumé, consulté en novembre 2026) : le fonds fut créé en 1907 en vertu de la Tamil Immigration Fund Ordinance pour recruter des travailleurs dans le sud de l'Inde ; avant 1907, les domaines recrutaient par l'intermédiaire d'Agency Houses de Negapatam ou de kanganies agréés ; crimping ; le fonds et l'Immigration Committee aidèrent les Britanniques à maîtriser le flux de travailleurs indiens. ↩
9. Littérature secondaire : le fonds fut rebaptisé Indian Immigration Fund (1912) puis South Indian Labour Fund (1958) ; le système des kangany fut aboli en 1938 après que le gouvernement de l'Inde eut interdit l'émigration de la main-d'œuvre non qualifiée. ↩
10. Wikipedia, « Qiaopi » (consulté en novembre 2026) : les qiaopi « consisted of a letter and money sent by overseas Chinese to their families back in China », citant Benton et Liu, 2018 ; Wikipedia, « Qiaopi » (consulté en novembre 2026) : les shuike faisaient voile vers Singapour avec la mousson du nord-est en décembre et rentraient avec la mousson du sud-ouest en juin ; les premiers frais de remise de 10–20 % tombèrent à environ 3 % ; plus de 80 % des envois étaient inférieurs à 300 yuans ; les banques et les services postaux traitaient moins de 20 % des qiaopi jusqu'en 1937 (Benton et Liu, 2018). ↩
11. Wikipedia, « Qiaopi » (consulté en novembre 2026) : le commerce des qiaopi à Singapour était réglementé par les Britanniques, qui créèrent un bureau de poste auxiliaire chinois ; toutes les qiaopiju de Singapour étaient tenues de faire en sorte que les qiaopi soient « stamped and sent through the Chinese sub-post office » (Kua, 2019) ; Wikipedia, « Qiaopi » (consulté en novembre

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

2026) : inscrits au registre Asie-Pacifique de la Mémoire du monde en 2012 et au registre international de la Mémoire du monde en 2013 sous le titre « Qiaopi and Yinxin ». ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.